

MAIRIE DE LOCMIQUÉLIC

ARRETE POUR TRAVAUX

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUÉLIC,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/1

Vu la loi du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Considérant la nécessité de régler le stationnement au droit du chantier dans la rue Roger Trémaré,

ARRÊTONS

Article 1 :

A compter du 20 avril 2026 et jusqu'à la fin des travaux, le stationnement est interdit au droit du chantier rue Roger Trémaré afin d'effectuer des travaux de terrassement pour ENEDIS.

Circulation alternée.

Article 2 :

La mise en place de la signalisation réglementaire de la zone interdite est mise en place par l'entreprise intervenante : DEBELEC

Article 3 :

La Gendarmerie et la police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LOCMIQUÉLIC, le 09 mars 2026

Monsieur le Maire,

Eric PATUREL.

